

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 25 Octobre 2024

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 20 septembre 2024. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le Jeudi 26 septembre 2024.

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PV DU 26 SEPTEMBRE 2024**
- I. QUESTIONS FINANCIÈRES**
- II. QUESTIONS SCOLAIRES**
- III. RESSOURCES HUMAINES**
- IV. URBANISME – ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- V. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX**
- VI. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**
- VII. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES**
- VIII. PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Cathie GUIBERTEAU, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Chantal WALLON-PELLO, Jérôme TISSIDRE, Olivier BURY, Annick GOUINEAU

Excusés : Mathieu BOURRIER (pouvoir à C GUIBERTEAU), Francis BORDET (pouvoir à B MOREAU), Fabrice CAZAVANT, Stéphane TRIFILETTI (pouvoir à J GUILLOT), Stéphane BRADAC (pouvoir à S BARREAUD), Laurence PACAUD.

Secrétaire de séance : Chantal WALLON-PELLO

APPROBATION DU PV DU 26 SEPTEMBRE 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 septembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

I. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Remboursement de chaussures de sécurité

Un nouvel agent du service technique a pour des raisons d'organisation acheté lui-même ses chaussures de sécurité pour un montant de 85.50€ TTC. Les prochains achats seront effectués en amont par la collectivité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser exceptionnellement l'agent pour le montant indiqué sur production de preuve d'achat.

1) Questions diverses

Dans le cadre de l'amélioration de l'entretien du cimetière, il est proposé d'acquérir un sculpteur de haies sur batterie avec manche télescopique et batterie supplémentaire. Ce matériel a été testé en condition réelle par un agent. Le devis de M Bricolage est de 247.90€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cet achat.

II. QUESTIONS SCOLAIRES

Marie Neveur, conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires a lu, lors du Conseil Municipal, le mail envoyé par Claudine Varoqui, directrice des écoles de Port d'Envaux et Crazannes :

« Mardi 15 octobre, des menaces ont été proférées à mon encontre, par un parent d'élève, dans le cadre de mes fonctions. Si ces paroles ont été dites sur le coup de la colère, elles ne sont ni entendables, ni acceptables. C'est pourquoi, j'ai dû prendre des mesures à la hauteur de la gravité des faits avec le total soutien de ma hiérarchie.

A l'heure, où internet prend une place grandissante dans nos communications, je privilégie du mieux que je peux, l'échange direct avec l'ensemble de la communauté éducative (parents, enseignantes, agents, élus), en étant à l'écoute de chacun. On peut ne pas être d'accord, mais il est primordial que les échanges se fassent dans un respect mutuel. Nous avons également en tant qu'adulte, un devoir d'exemplarité devant les enfants.

J'ai donc accepté, le jeudi, la présence de l'équipe de sécurité mobile à Port d'Envaux et demandé la présence de la gendarmerie à Crazannes, le jeudi et le vendredi.

Je laisse faire la justice. Je ne faisais que rappeler à ce parent son devoir de parent en m'assurant que les droits de son enfant, dont la journée nationale est le 20 novembre, soient respectés.

Pour conclure et pour répondre aux questionnements légitimes de certains parents, vos enfants sont en sécurité aux abords des écoles et à l'intérieur des écoles. Je profite de mon message pour vous informer que les élèves ont été sensibilisés à la sécurité de leurs écoles par un exercice d'évacuation incendie, et un exercice de confinement "risque intrusion", de la PS au CM2. Ces exercices leur permettent d'adopter des gestes réflexes, tout en étant à l'écoute des consignes de leurs enseignantes, en toute confiance. »

1) Situation du personnel des écoles

Deux agents du SIVOS sont toujours en arrêt jusqu'à début décembre. Concernant la cantinière de Crazannes, on ne connaît pas sa date de reprise.

Une visite d'expertise sera nécessaire si elle n'est pas prolongée. En cas de prolongation, l'actuel remplaçant est d'accord pour continuer la mission.

Par ailleurs, trois demandes de promotion interne pour le grade d'agent de maîtrise ont été faites.

1) Demande d'occupation de l'école primaire pour l'accueil de loisirs de mineurs

La cour et l'accueil au niveau de la maternelle ne sont plus adaptés, il y a un manque d'espace surtout pour les plus grands enfants. Les locaux de la garderie sembleraient mieux correspondre aux besoins. Tous les locaux de l'école étant répertoriés par le SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), il s'agit de vérifier l'agrément.

Il sera quand même nécessaire d'effectuer quelques travaux pour accompagner ce changement.

2) Demande de travaux par les enseignants

Dans le cadre de mise en place du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), il convient de vérifier que toutes les différentes clés d'accès aux sorties extérieures sont en place.

Les conséquences du déménagement de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) : le système de chauffage (pompe à chaleur) ne sera utilisé que pour la salle de motricité. L'extension du réseau hydraulique pour la classe de maternelle sera étudiée.

Il convient de prévoir des rideaux occultants anti-feu pour la maternelle sur le budget 2025.

3) Bilan des formations Projet Alimentaire Territorial

Le 25 septembre dernier, 2 visites ont été organisées à destination des agents de cantine et des élus, l'une à la Coopérative des Sauniers de l'île de Ré, l'autre à la ferme de Candé. L'objectif étant de créer du lien entre les producteurs et les acteurs de la restauration collective. Ces sorties sont à la fois des moments d'apprentissage mais également de cohésion entre les agents. Ceux-ci ont émis l'idée de visiter le port de pêche de la Côtinière.

Travaux en cours :

- Construction d'un programme de sensibilisation des écoles aux enjeux de l'alimentation durable, en lien avec les équipes pédagogiques. Des animations, qui se dérouleront toute l'année, s'inscrivent dans les programmes scolaires des différents cycles (intervenants extérieurs, sorties à la ferme...),

- Mise en place de chantiers participatifs de plantations de haies pour l'hiver 2024, l'idée, à moyen et long terme, étant d'avoir une programmation annuelle de chantiers participatifs sur le territoire,

- Formations cuisine : 27 novembre : cuisiner du poisson local, 22 janvier : focus sur les légumes d'hiver et gourmandises.

- Retour diagnostic territoire :

Contexte : afin de nourrir les réflexions sur les enjeux de notre territoire et proposer des actions pertinentes, une phase d'entretiens avec des acteurs du territoire (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR), Groupement Agricole Bio 17 (GAB17), Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), Terre de Lens...) a été menée. Les échanges ont permis d'apporter des éléments pour identifier les problématiques de notre territoire et certains leviers à actionner pour y répondre.

Il a été proposé aux élus les temps suivants :

- Identification et compréhension des enjeux et choix de ceux sur lesquels travailler,

- Définition des objectifs pour chaque enjeu et réflexions sur les actions à mettre en place.

A l'issue de ces ateliers, une feuille de route sur les futures actions du Plan Alimentation Territoriale (PAT) à moyen-long terme devrait normalement être construite.

- Autre réflexion :

La volonté de dresser des portraits des agents du territoire, une démarche de valorisation du métier et de mise en lumière des personnes qui travaillent dans l'ombre. Il y a un besoin de travailler davantage la communication.

4) **Questions diverses**

Un bilan de l'exercice de PPMS (Plan de Particularité de Mise en Sécurité) fait à l'école nous a été transmis avec les différents points mis en exergue.

- Le PPMS sera unifié entre l'école et la municipalité, avec un conseiller pour aider à la rédaction.

En conséquence il faudra attendre d'être éligible à cette aide en 2025.

- La mise en situation de l'exercice de PPMS incendie a fait apparaître la nécessité du remplacement de l'actuel dispositif d'alarme par un électrique.

- Les différentes alarmes : incendie, intrusion, confinement, doivent être différenciées.

- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : 2 dossiers ont été déposés qui n'ont pas obtenu à ce jour de réponse.

En attendant, un agent du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) est en renfort sur la pause méridienne pour faciliter l'encadrement.

III. RESSOURCES HUMAINES

1) **Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale**

Le Maire rappelle que la Commune a par délibération en date du 23 février 2024, demandé au centre de gestion de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents.

Le Maire expose que le centre de gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant. En cas d'adhésion au contrat groupe, la commune sera amenée à signer une convention avec le centre de gestion dont les frais versés au centre de gestion s'élèvent à 0.32% de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL et 0.05% de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Le Conseil Municipal :

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L452-40,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26, alinéa 2, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales,

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion en date du 4 septembre 2024 autorisant le président du centre de gestion à signer le marché avec la compagnie RELYENS MUTUAL INSURANCE, RELYENS LIFE INSURANCE et le courtier RELYENS SPS,

Vu l'exposé du maire,

Considérant :

La nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,

Que ce contrat doit être soumis au code de la commande publique

APPROUVE

Les taux et prestations négociés pour la Commune de Port d'Envaux par le centre de gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

DECIDE

1. D'accepter la proposition du centre de gestion, à savoir :

Assureur : Relyens Mutual Insurance, Relyens Life Insurance/Relyens SPS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2025

Taux et prise en charge de l'assureur :

Collectivités et établissements employant moins de 40 agents affiliés à la CNRACL

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

Décès + Citis (accident de service, accident de trajet, maladie professionnelle y compris temps partiel thérapeutique)+ incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) + maladie longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) + maternité/adoption/paternité/et accueil de l'enfant avec une franchise de 15 jours par arrêt , dans le seul cas de la maladie ordinaire.

Taux applicable sur la masse salariale assurée : 7,09%

Agents titulaires et stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public

Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre :

Accident du travail/ maladie imputable au service + maladie grave+ maternité/adoption/paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt , dans le seul cas de maladie ordinaire.

Taux applicable sur la masse salariale assurée 1,01%

2. D'adhérer à compter du 1er janvier 2025 au contrat groupe d'assurance, souscrit en capitalisation, pour une durée de quatre années (2025-2028), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois.

3. D'autoriser le Maire à signer le bulletin d'adhésion et les conventions à intervenir dans le cadre du contrat-groupe, y compris la convention de gestion avec le centre de gestion qui est indissociable de cette adhésion.

PREND ACTE

Que les frais du centre de gestion, pour la gestion du contrat (0.32% de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et 0.05% de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC), s'ajoutent aux taux d'assurance ci-avant déterminés,

Que cette adhésion entraîne l'obligation d'acquitter, annuellement, et directement au centre de gestion ces frais de gestion.

2) Cadeaux-chèques

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer des chèques cadeaux au personnel dans un but social et non comme rémunération de prestations fournies. Le montant alloué pour un agent à temps plein s'élève à 193 €.

IV. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) Point sur la révision du plan local d'urbanisme

L'enquête publique a commencé le 23 Octobre, le commissaire-enquêteur ayant tenu une permanence ce jour-là.

A cette occasion, le 1er Adjoint, chargé de l'urbanisme, a fait part du souhait de la Commune d'apporter une correction au classement des parcelles 119 et 120 situées rue de la Marine qui ont été incorporées à tort dans la zone A U (A Urbaniser) voisine, ce qui pose problème pour la destination future de cette parcelle et pour le projet de lotissement envisagé à proximité.

2) Questions diverses

Le Maire a informé le Conseil de la visite effectuée par l'Architecte des Bâtiments de France et du Conservateur des monuments historiques en vue du classement de l'église à l'inventaire des monuments historiques. Cette visite a été très concluante pour eux, ils ont trouvé l'église remarquable et présentant un grand intérêt architectural.

Ils ont par ailleurs attiré l'attention de la Municipalité sur la présence des habits sacerdotaux qu'ils estiment d'une grande valeur et qui devraient faire l'objet d'une protection.

Ils vont adresser leur rapport à la commission chargée du classement de l'église dont la décision demandera sûrement un certain délai.

V. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Travaux réalisés par les employés communaux

- mise en place des ouvertures de la cuisine et couloir de la salle des fêtes,
- réalisation d'une dalle béton pour la pose de pompe à chaleur du logement du Presbytère,
- réfection de la salle de bain du logement rue des Lapidiales,
- réparation de la toiture de la cabane du maître-nageur,
- traitement des pierres Place des Halles et quai de carénage,
- travaux à l'école,
- divers travaux d'entretien : cloches à verre et à carton, tonte, élagage, état des lieux des différentes salles et gîte.

1) Programme de travaux de voirie 2024 (point à temps automatique)

Rue des Chails, zone des genêts (sur 150m), rue des Buchis, rue du Petit Peu, Chemin de la combe vallée (sur 100m), rue des Sénéchaux, Chemin Cagouillé.

2) Projet de travaux

- Avant la fin de l'année, les travaux relatifs au couloir entre la salle des fêtes et le Comptoir du Tourisme devront être terminés,
- La restauration du gîte est prévue début 2025,
- A partir de février interviendra celle de la salle annexe de la salle polyvalente.

- L'auto-portée Iseki n'étant plus réparable, il faudra la remplacer par un matériel de plus petite taille.

3) **Dénomination de la voie « Rue de la Tonnelle »**

Vu les articles L.2121-30, L2212-1, L2212-2 et L2213-28 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que la voie desservant le futur lotissement Moulin de la Tonnelle ne porte pas de dénomination,

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes etc.), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

Le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues :

Décide :

- D'adopter la dénomination suivante pour la voie desservant les 5 habitations du futur lotissement Moulin de la Tonnelle : « Rue de la Tonnelle »
- De charger Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des habitations de la rue de la Tonnelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la dénomination de la rue de la Tonnelle.

VI. **INTERCOMMUNALITÉ**

1) **Situation des collectivités territoriales suite à diverses mesures les concernant**

Le Maire a fait le point sur des décisions prises récemment par certaines collectivités qui vont avoir des conséquences impactantes pour les finances communales.

. L'Etat :

Le gouvernement a annoncé une ponction de 5 milliards d'euros sur les budgets des collectivités locales.

Même si devraient être concernées en priorité les plus grosses collectivités, il ne fait pas de doute que ceci affectera les petites communes, notamment au niveau de la TVA et des dotations de l'Etat.

. Le Département :

Celui-ci a annoncé : 2025, une année de tous les dangers :

Suppression des aides aux associations culturelles dont les Lapidiales (60 000 euros), aux structures d'insertion et une année blanche en matière de soutien à l'investissement pour les projets présentés en 2025.

. AI 17 :

Cette association d'insertion qui entretient les espaces verts des communes est en grande difficulté avec un déficit conséquent qui va avoir des conséquences sur la future tarification de leurs prestations et sur le nombre des interventions au profit des communes.

. Cyclad :

Ce syndicat mixte qui gère les ordures ménagères a annoncé un retard important dans la livraison de la nouvelle usine d'incinération de Paillé, ce qui va entraîner un important surcoût du traitement effectué par des sous-traitants pendant l'arrêt de l'usine.

Conséquence de cette situation, il faut s'attendre à un important relèvement de la redevance.

. Autres dispositions impactant les finances communales :

Hausse des cotisations de 4 points concernant la caisse de retraite CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) et participation obligatoire des collectivités à la garantie Prévoyance et Santé des agents.

1) **Compte-rendu de la réunion du Pays de Saintonge Romane du 9 Octobre**

Le Sous-Préfet de Saint-Jean d'Angély et des gendarmes de la Cellule de Lutte Contre les Atteintes aux Personnes (CLAP) sont intervenus lors de cette réunion.

Cette cellule, dédiée au traitement des violences intrafamiliales, est composée de 4 à 5 gendarmes volontaires qui ont reçu une formation spécifique.

Ils peuvent se déplacer afin d'auditionner les victimes dans un lieu où elles se sentiraient plus en sécurité.

VII. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

1) **Manifestations passées**

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
Les Bouchées doubles	Assemblée Générale	29/09	L'association créée depuis 3 ans est passée de 10 familles adhérentes à 31 familles. La vente de produits bio continue une fois par mois. Une action avec la cantine de Crazannes a eu lieu, avec un résultat positif. Une réflexion est menée pour pérenniser l'action.
Les Boulets Port d'Envallois	Concours de boules Octobre rose	05/10	Les Boulets Port d'Envallois ont renouvelé cet événement pour soutenir l'action contre le cancer du sein. Le boulodrome a accueilli 22 équipes offrant une journée conviviale et généreuse. La somme de 415€ sera reversée au comité de la ligue contre le cancer.
Mairie	Repas des Seniors	06/10	65 convives cette année dans une bonne ambiance.
Mairie	Randonnée	13/10	25 courageux pour notre randonnée automnale où les marcheurs ont pu découvrir le patrimoine de Port d'Envaux.
Mouettes Rieuses	Halloween	18/10	Soirée d'épouvante dans les entrailles de la grotte des Lapidiales. Histoires de fantômes et sorcellerie étaient au programme.
Pêche	Lâcher de Poisson	21/10	120kg de perches et 50kg de tanches ont été lâchés dans les fossés de la prairie.
CDC Cœur de Saintonge	Petit déjeuner rencontre	25/10	Occasion pour les professionnels du tourisme d'échanger autour de leur problématique liée à leur profession.

1) **Manifestations à venir**

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
Panloy	Soirées hantées et chasse au trésor	26 et 31/10 1 et 2/11	
Mairie	Commémoration de la fin de la guerre 14/18	11/11	

Mairie	Formation Défibrillateur	29/11	Proposée par «Locacœur", société assurant la maintenance de nos défibrillateurs. Cette formation est proposée aux présidents des associations et aux agents techniques volontaires.
--------	-----------------------------	-------	---

VIII. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1) **Programmation annuelle de la médiathèque**

L'équipe des bénévoles s'est réunie avec la bibliothécaire pour organiser la rentrée. Le bilan de leurs permanences les mardis puis pendant les congés est positif. Toutes ont plaisir à accueillir le public et savent gérer le logiciel.

Des animations ont été proposées ;

- ateliers bricolage de Noël : les samedis 23 novembre et 7 décembre à partir de 10h30 et les mercredis 27 novembre et 11 décembre à partir de 15h, gratuits et sur inscription.
- exposition autour de la peinture avec les formats cartes postales de Mr Frédéric Ocqueteau, en lien avec les peintres qu'il reproduit.
- réservation de la malle de jeux de société à la Médiathèque Départementale 17, ainsi que de Kamishibais pour les scolaires,
- exposition de photos sur la musique et le cinéma en avril/mai (festival de Cannes)
- ateliers ludiques d'écriture,
- proposition de nouveau concours.

IX. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le vendredi 29 novembre 2024 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.